

accessibles à tous les pays fortement endettés qui mettent en oeuvre des politiques d'ajustement économique.

57. L'adoption, par les pays débiteurs, de vigoureux programmes de réforme économique avec le FMI et la Banque mondiale est toujours l'élément essentiel de la stratégie à l'égard de l'endettement et une condition indispensable à la réduction de la dette et au service de la dette dans le cadre des mesures de financement prises par les banques commerciales. Il est capital que, pour soutenir leur reprise, les pays débiteurs adoptent des mesures propres à mobiliser l'épargne et à encourager le flux des investissements ainsi que le rapatriement des capitaux fébriles. À cet égard, les ministres des finances doivent examiner attentivement la récente initiative américaine, appelée Enterprise for the Americas, destinée à appuyer la réforme de l'investissement et à favoriser la protection de l'environnement en Amérique latine.

58. Pour les pays qui mettent en oeuvre des réformes courageuses, les banques commerciales doivent adopter des approches réalistes et constructives dans leurs négociations visant à conclure rapidement des accords sur des mesures financières, y compris la réduction de la dette et du service de la dette et les nouveaux crédits.

59. Les pays créanciers continueront de jouer un rôle important dans ce processus grâce à leurs contributions permanentes aux institutions financières internationales, au rééchelonnement de la dette publique au Club de Paris et aux nouveaux financements. Dans le cas des pays à revenu moyen inférieur qui mettent en oeuvre de vigoureux programmes de réforme, les chefs d'État et de gouvernement encouragent le Club de Paris à étendre les délais de remboursement, compte tenu de la situation particulière de ces pays. Ils encouragent également le Club de Paris à continuer d'étudier toute autre option qui permettrait de régler le problème du fardeau de la dette. Nous nous réjouissons des décisions de la France à l'égard de l'Afrique subsaharienne et de celles du Canada à l'égard des Antilles pour alléger le fardeau de la dette des pays à revenu moyen inférieur.

60. Les gouvernements créanciers ont également fourni un appui spécial aux pays les plus pauvres en appliquant les dispositions prises à Toronto pour les rééchelonnements consentis par le Club de Paris. Nous avons tous annulé la dette des pays les plus pauvres au titre de l'aide publique au développement (APD). Nous encourageons le Club de Paris à examiner la mise en oeuvre des options qui s'appliquent aux pays les plus pauvres.

61. Nous prenons acte du rapport Graxi sur l'endettement, commandé par le secrétaire général de l'ONU, et nous l'étudierons avec intérêt.